

Politique de l'APASE relative à l'accueil

GÉNÉRALITÉS

- La politique de l'APASE relative à l'accueil reconnaît la valeur et l'importance d'établir des rapports avec des personnes et des organisations en vue de nouer des liens et de faire progresser ses objectifs prioritaires.
- Le Comité exécutif et le président ou la présidente disposent de budgets de dépenses raisonnables, notamment pour l'accueil direct.
- Les fonds servent habituellement à des activités comme des lunches avec des homologues syndicaux, des contacts gouvernementaux, des journalistes, des universitaires, des homologues du service extérieur, des contacts d'affaires, etc. À l'occasion, ils peuvent être utilisés pour accueillir un membre, par exemple, après le règlement d'un grief particulièrement difficile, ou pour faciliter une discussion privée.
- Le financement du lunch de Noël du personnel et d'autres fêtes de bureau peut être puisé dans le budget de dépenses du président ou de la présidente.
- Les frais de présence des membres du Comité exécutif et du personnel à des activités liées au travail sont absorbés par l'APASE. Les participants peuvent aussi demander le remboursement d'autres frais afférents raisonnables, notamment les frais de stationnement ou de garderie, sur présentation de reçus ou de déclarations. En principe, les participants ne devraient pas payer eux-mêmes pour assister à une activité de l'APASE.
- Les membres du personnel n'ont pas droit à la rémunération des heures supplémentaires pour des activités sociales optionnelles liées au travail.
- Dans la mesure du possible, chaque filière est représentée aux activités, même si, ainsi, les représentants de l'APASE sont plus nombreux que les invités.
- Les lieux ne sont pas somptueux, mais s'inscrivent dans les paramètres des activités d'accueil normales du milieu des affaires. En règle générale, les frais ne dépassent pas le double de l'indemnité de repas du Conseil national mixte pour chaque participant ou participante.
- L'alcool est autorisé dans une mesure raisonnable, par exemple, un cocktail en apéritif et du vin pendant le repas.
- Les frais de cafétérias d'Affaires mondiales ne sont habituellement pas remboursés, à moins qu'il ne s'agisse d'invités/visiteurs de l'extérieur.

ACCUEIL LIÉ AUX PROGRAMMES

- L'accueil lié aux activités ou programmes d'envergure, notamment la négociation collective ou le rayonnement interne auprès des membres, est puisé dans le budget pertinent, de sorte que les coûts réels des activités puissent être contrôlés. Par exemple, le lunch annuel pour les membres du jury des Prix de l'APASE est donné par le président ou la présidente, mais les frais afférents sont couverts par le budget des Prix de l'APASE, tandis que les frais liés aux petits déjeuners de l'APASE le sont par le budget du Comité professionnel.
- Les frais de la retraite annuelle des membres du Comité exécutif, ainsi que d'un dîner à huis clos, sont couverts à même le budget du Comité exécutif et sont prévus dans l'affectation annuelle.
- De temps à autre, les frais liés à d'autres assemblées du Comité exécutif qui ont lieu ailleurs qu'au siège social et aux heures des repas peuvent être remboursés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Les frais d'accueil sont contrôlés par le Comité des finances et font l'objet d'audit.
- Le directeur exécutif ou la directrice exécutive et le président ou la présidente détiennent des cartes de crédit d'affaires, et des reçus sont exigés.
- Le remboursement de frais de trésorerie ou d'autres dépenses est aussi possible, sous réserve de reçus ou, dans des circonstances exceptionnelles, d'une déclaration signée.